

COMMUNAUTE DE COMMUNES RHÔNE CRUSSOL

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 27 FÉVRIER 2013

L'an deux mil treize, le 27 février à dix-huit heures,

Le Conseil Communautaire de la communauté de communes « Rhône Crussol » s'est réuni en section ordinaire à Guilhaud-Granges, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur ARNAUD.

Étaient présents :

Titulaires :

M. ARNAUD, M. DARNAUD, M. ROMANET, Mme GAUCHER, M. BLACHE, Mme RIFFARD, M. COQUELET, M. CONSOLA, M. LASBROAS, M. GAILLARD, M. AUDRAS, M. JAECK, M. DELHOMME, M. LAFAGE, Mme BERTRAND, M. DESGRANGES, M. HAREL, M. LETANG, M. AUDEMARD, M. POMMARET Patrice, M. CHANTEPY Stéphane, M. DUBAY, M. BRUNEL, M. EDMONT, Mme JULIEN, M. DEJOURS, Mme BARBAZANGES, M. SOTON, M. BRET, M. FERATON, M. DULAUT, M. CHANTEPY Maurice, Mme BLACHE.

Suppléants :

Mme FIEF, M. CORBIN, M. POMMARET Michel, Mme LAPASSET, M. DEVISE.

Étaient absents excusés :

Titulaires :

M. DELABRAZE, Mme MALAVIEILLE, Mme CORNUT-CHAUVINC, M. DERIVAZ, M. GINE, M. CHAPUIS, M. PONTON, Mme MERLIN, M. FUSTIER, M. COURBIS.

Suppléants :

M. GAILLARDON, M. CREMILLIEUX, Mme BRUN, Mme MARTIN, M. DOREE, Mme ROSSI, M. BREYNAT, M. FLAMENT, M. CHANTRE, Mme MICHEL, Mme ROBERT, M. LADREYT.

Madame MALAVIEILLE, Messieurs PONTON, FUSTIER et COURBIS, membres titulaires étant absents excusés, Madame FIEF, Messieurs CORBIN, POMMARET Michel et Madame LAPASSET, membres suppléants ont pris place autour de la table afin de prendre part aux votes.

Monsieur DELABRAZE, Madame CORNUT-CHAUVINC, Messieurs DERIVAZ, GINE et Mme MERLIN, membres titulaires absents excusés n'ont pas été remplacés.

Monsieur CHAPUIS a donné pouvoir à Madame BERTRAND (en l'absence de délégués suppléants de la commune).

Monsieur Marcel HAREL a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

N°1 – FUSION AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LES 2 CHÊNES

Rapporteur : Monsieur Mathieu DARNAUD, Vice-président délégué à l'intercommunalité

Le Président rappelle le cadre réglementaire dans lequel s'inscrit la délibération que le conseil communautaire est invité à adopter ce soir.

Il indique que toutes les communes sont appelées à délibérer sur le même texte, et précise enfin que le climat des discussions en vue de cette fusion est serein.

Le conseil communautaire (et les communes) seront amenés à prendre de nouvelles délibérations tout au long de la procédure de fusion.

DÉLIBÉRATION N°06-2013 :

Monsieur Mathieu DARNAUD, Vice-président en charge de l'intercommunalité expose.

En application de la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales, a été élaboré dans chaque département un schéma de coopération intercommunale, proposant pour notre secteur une fusion de la Communauté de Communes Rhône Crussol avec la Communauté de Communes des Deux Chênes.

Par délibération du 8 juin 2011, le conseil communautaire s'est prononcé favorablement sur ce schéma en précisant que les compétences de la Communauté de Communes des Deux Chênes devaient être compatibles avec celles exercées par la Communauté de Communes Rhône Crussol.

Par arrêté préfectoral du 26 décembre 2011, a été arrêté le schéma départemental de coopération intercommunal.

Vu l'arrêté préfectoral du 3 décembre 2012 relatif au projet de périmètre d'une communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes Rhône Crussol et Deux Chênes.

Considérant que la Communauté de Communes des Deux Chênes et les communes de Charmes sur Rhône et Saint Georges les Bains ont entrepris les démarches nécessaires pour une mise en compatibilité des compétences,


Considérant que nos deux communautés de communes sont limitrophes et que cette fusion répond à une logique de territoire.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 38 voix pour, soit à l'unanimité :

- approuve le périmètre de la communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes Rhône Crussol et Deux Chênes qui comprendra les communes de :
Alboussière, Boffres, Champis, Charmes sur Rhône, Châteaubourg, Cornas, Guilhaud-Granges, Saint Georges les Bains, Saint-Péray, Saint Romain de Lerps, Saint Sylvestre, Soyons et Touloud.

Fin de la réunion à 18h15

Le Secrétaire de séance,
Monsieur Marcel HAREL



Le Président,
HJ ARNAUD

